

PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche « La Souris Verte »



EAJE LA SOURIS VERTE
433 RUE DE LA MAIRIE, 01480 JASSANS-
RIOTTIER
04 74 60 94 94

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	LE PROJET D'ACCUEIL	4
2.1	LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES	4
2.2	LES DISPOSITIONS PARTICULIERES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS OU DE PARENTS EN SITUATION DE HANDICAP	5
2.3	LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES	6
2.3.1	L'EQUIPE ET LES INTERVENANTS	6
2.3.2	LE TRAVAIL D'EQUIPE	7
2.3.3	L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LA FORMATION	8
2.3.4	L'ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DES APPRENTIS	9
3	PROJET EDUCATIF	10
3.1	L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN	10
3.1.1	L'INSCRIPTION ET LA FAMILIARISATION	10
3.1.2	L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN, PEDAGOGIE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	11
3.2	LE SOIN	14
3.2.1	LES MODALITES DE DELIVRANCE DES SOINS SPECIFIQUES ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT MALADE OU PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE AFFECTION NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE	14
3.2.2	LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)	14
3.2.3	LES MODALITES EN CAS D'ACCIDENT	15
3.3	L'ALIMENTATION	15
3.3.1	LES REPAS	15
3.3.2	L'ALLAITEMENT EN CRECHE	16
3.3.3	LES REGIMES ALIMENTAIRES	16
3.3.4	LE SOMMEIL	17
3.3.5	L'HYGIENE ET LES SOINS CORPORELS	17
3.4	LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ETRE ET L'EVEIL	18
3.4.1	LE JEU ET LES ACTIVITES	18
3.4.2	L'APPROCHE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	22
3.4.3	L'EGALITE GARÇON-FILLE	24
4	LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	25
4.1	LES MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS	25
4.1.1	LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	25
4.1.2	LE CADRE DE VIE ET LES STRUCTURES EXISTANTES	31
4.1.3	LE PARTENARIAT	31
4.1.4	LES BESOINS DE GARDE RECENSES SUR LE TERRITOIRE ET TENDANCES D'OFFRE D'ACCUEIL ET LES DEMANDES DES FAMILLES	32
4.1.5	LE CHOIX DE L'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE DANS L'ENVIRONNEMENT	34

4.1.6 L'INSCRIPTION DU PROJET SOCIAL DE LA STRUCTURE DANS LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET PARTENARIALE	34
4.1.7 LES PRINCIPAUX AXES DU PROJET SOCIAL	35
4.2 LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT	36
4.2.1 LES MODALITES DE PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT	36
4.2.2 LES MOYENS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION AVEC LA FAMILLE	37
4.3 LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	37
4.3.1 L'INFORMATION DES PARENTS	37
4.3.2 LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE PROPOSEES	39
4.4 LES DISPOSITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES ENGAGEES DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	40
4.5 LA DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	40
4.5.1 L'ALIMENTATION	40
4.5.2 LE TRI ET LA GESTION DES DECHETS	40
4.5.3 LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	41
4.5.4 LE CHOIX DE CERTAINS PRODUITS AU QUOTIDIEN	41
4.5.5 LA MOBILITE DES FAMILLES	41
4.5.6 LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES MISES EN PLACE AUPRES DES ENFANTS	41
<u>5 CONCLUSION</u>	43

1 INTRODUCTION

La Souris Verte est un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) situé à Jassans-Riottier (département de l'Ain) et géré par l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (AVBS). Il dépend directement du service petite enfance de l'AVBS. Cet établissement propose de l'accueil régulier et de l'accueil occasionnel avec un agrément pour accueillir 45 enfants âgés de 2 mois et 10 jours à 6 ans.

La Souris Verte a vu le jour le 1er août 1989. Elle est venue compléter une halte-garderie ouverte depuis 1981 quelques heures par semaine pour 20 enfants, avec une possibilité d'accueil agrandie à 18 enfants cinq jours par semaine.

Sa capacité est passée à 23 enfants très rapidement, au bout de 2 ans de fonctionnement.

Puis en 2004, afin de toujours s'adapter aux besoins des familles, la Crèche – Halte-Garderie s'est transformée en Multi-Accueil avec 27 places pour de l'accueil régulier et 11 places pour l'accueil occasionnel, accueillant ainsi 38 enfants par jour.

Depuis juin 2010, la Souris Verte accueille 45 enfants dans des locaux agrandis, pensés et réfléchis par son équipe.

Ce projet d'établissement a pour objectif d'explicitier les conditions et moyens qui permettent à chaque famille et à chaque enfant d'être accueilli au sein de la crèche.

La structure se doit de proposer un accueil de qualité avec des conditions propices à la sécurité physique et affective de l'enfant, à son développement, en application des 10 principes énoncés dans la Charte Nationale pour l'accueil des jeunes enfants et de la réglementation applicable :

Article L214-1-1 - Code de l'action sociale et des familles

Article R2324-29 - Code de la santé publique

2 LE PROJET D'ACCUEIL

2.1 LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

L'EAJE la souris verte est un établissement multi-accueil situé au 433 rue de la Mairie à Jassans-Riottier (01480). Il est géré par l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (AVBS) et financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale qui définit les objectifs favorisant le développement de l'accueil du jeune enfant, ainsi que les règles de cofinancement.

Le financement de l'EAJE est assuré par l'AVBS, après déduction de la participation financière des parents et de la CAF. Le financement de la CAF est un financement direct, au moyen de la Prestation de Service Unique (PSU).

L'EAJE a une capacité d'accueil de 45 places, quel que soit le type d'accueil. Les capacités d'accueil peuvent être différentes suivant les périodes de l'année, de la semaine ou de la journée compte tenu des variations prévisibles des besoins d'accueil. Ainsi, l'EAJE a un agrément du Conseil Départemental de l'Ain de 45 places de 8h30 à 17h et de 25 places de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30.

L'EAJE accueille des enfants de 10 semaines jusqu'à l'anniversaire de leur 6 ans, habitant une des 18 communes de l'AVBS, et allocataires d'un organisme conventionné l'AVBS (CAF, MSA, ...). L'accueil des enfants de 4 ans à l'anniversaire des 6 ans est possible à titre dérogatoire pour des situations particulières : la demande est à formuler auprès de la direction de l'équipement.

Différents types d'accueil de l'enfant sont proposés aux familles en fonction de leur situation et de leurs besoins :

- L'accueil régulier : il correspond à un temps d'accueil récurrent et fixé à l'avance pour une durée définie, quel que soit le temps d'accueil (1 à 5 jours par semaine, à la journée ou à la demi-journée). Il donne obligatoirement lieu à la conclusion d'un contrat entre l'établissement et la famille, précisant les jours et horaires d'accueil hebdomadaire ainsi que la durée.
- L'accueil occasionnel : il permet une réservation ponctuelle, en fonction des besoins de la famille et des disponibilités de la structure. Dans ce cadre la structure s'engage à proposer un accueil par semaine.
- L'accueil d'urgence : c'est une possibilité pour les familles confrontées à des difficultés ponctuelles et imprévues. Il est d'une durée maximale d'un mois renouvelable un mois. Sa durée est définie par la direction en lien avec le service petite enfance.

Pour les accueils réguliers, les demandes sont étudiées lors d'une commission d'admission qui se réunit plusieurs fois par an. Celle-ci a pour rôle d'étudier et de prioriser les demandes d'accès aux structures.

Des critères d'attribution ont été réalisés afin de faciliter pour les familles la vie professionnelle et familiale, l'accès à la formation, la réinsertion professionnelle ou de bénéficier de temps personnel.

Entre chaque commission d'admission, les demandes sont étudiées lorsqu'une place est disponible par le service petite enfance.

2.2 LES DISPOSITIONS PARTICULIERES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS OU DE PARENTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil de l'enfant en situation de handicap et de sa famille relève du droit commun dans le cadre de l'accueil pour tous. Il illustre les valeurs portées par la crèche telles que la diversité de l'accueil, le vivre ensemble et la tolérance.

Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

La structure concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique qu'ils accueillent.

L'avis du médecin de l'enfant est requis lors de l'inscription pour déterminer si l'état de santé de l'enfant est compatible avec la vie en collectivité.

Le Référent Santé et Accueil Inclusif étudie avec les parents et en partenariat, le cas échéant, avec d'autres intervenants, l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Chaque enfant doit être accompagné dans son individualité et selon ses besoins, quelle que soit sa situation globale. L'accueil d'un enfant en situation de handicap passe par une réflexion d'équipe sur son fonctionnement, ses pratiques professionnelles et une adaptation de l'environnement. Ce travail ne doit pas être centré sur l'enfant en situation de handicap mais sur l'ensemble du groupe.

Les aménagements qui peuvent être bénéfiques pour un enfant en situation de handicap peuvent l'être aussi pour l'ensemble des enfants accueillis.

La volonté est que pour les enfants accueillis dans la structure l'apprentissage de la différence devienne une normalité.

L'accueil des enfants en situation de handicap permet aux parents de retourner éventuellement dans la vie active et de se repositionner comme un parent avant tout.

Cela permet aussi à la fratrie d'avoir sa place d'enfant et non pas de frère ou sœur d'un enfant en situation de handicap.

Ces temps d'accueil permettent également à la famille d'être écoutés, accompagnés et mis en relation si besoin avec les différents partenaires.

L'accueil des enfants en situation de handicap permet aux professionnels d'adapter encore davantage leur posture, de renforcer leurs observations et d'enrichir le panel d'activités proposées aux enfants. Il leur permet de proposer des activités non excluantes et de développer des projets d'équipe spécifiques, type Snoëzelen par exemple.

Cette remise en question constante des pratiques de l'équipe passe par différents moyens :

- La formation et l'accompagnement des professionnels.
- Les liens avec les Partenaires : l'Association « Une Souris Verte », la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'Association de Gestion des Instituts de Villefranche et de sa Région (AGIVR), le CAMSP.

- La place des Référents Santé et Accueil Inclusif des structures dans la coordination éventuelle des différents partenaires, le médecin qui suit l'enfant et l'accompagnement et l'éventuelle formation des équipes dans la mise en place des Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI).
- Le renouvellement si nécessaire du projet d'établissement.
- Les questionnements et réflexions en réunions d'équipe, de sections, de direction ou en réunion d'Analyse de la Pratique Professionnelle.

2.3 LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

2.3.1 L'équipe et les intervenants

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Une directrice, infirmière puéricultrice, gère et coordonne l'activité de l'établissement. Elle assure la gestion administrative et financière de la structure. Elle manage l'équipe. Elle est responsable de la sécurité et veille à un accueil de qualité des enfants. Elle est responsable de l'accueil des familles, gère leurs inscriptions et leurs plannings. Elle est également Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) de la structure. Par ce rôle, elle est responsable de la santé des enfants et travaille en collaboration avec d'autres professionnels de santé extérieurs et du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI). Elle est garante des protocoles de soins et d'hygiène et veille à leur bonne compréhension et application par l'équipe. Enfin, elle assure des actions d'éducation et de promotion à la santé auprès des professionnels mais aussi des familles.

- Une directrice adjointe éducatrice de jeunes enfants participe, en collaboration avec la directrice, à la gestion administrative de la structure. Elle assure le bon fonctionnement de la structure en cas d'absence de la directrice. Elle est responsable et gère l'accueil des stagiaires et des apprentis au sein de la structure. Elle organise et anime la préparation et la tenue du conseil d'établissement. Enfin, elle organise et rédige les différentes communications aux familles en lien avec les activités et projets de la crèche.

- Deux éducatrices de jeunes enfants coordonnent la mise en place des projets concernant le cadre de vie des enfants. Elles observent l'enfant dans le groupe afin d'apporter des réponses appropriées à ses besoins. Elles sont garantes de la mise en place du projet d'établissement. Elles soutiennent l'équipe dans le quotidien : être auprès des enfants, être attentive aux difficultés de l'équipe. Elles font partie de l'équipe de direction et sont responsables en cas d'absence de la directrice. Elles participent, en collaboration, avec les autres membres de l'équipe à l'accueil des parents. Elles sont force de propositions. Elles accompagnent (les enfants, les parents, l'équipe), animent et innovent. Enfin, elles sont en lien avec les différents partenaires extérieurs de la crèche.

- Des accompagnants éducatifs petite enfance et des auxiliaires de puériculture accueillent l'enfant et sa famille. Ils proposent des temps de jeux d'éveil pour favoriser son développement psychomoteur, son autonomie et son épanouissement. Ils assurent les soins quotidiens d'hygiène à l'enfant et créent un climat de confiance et de sécurité autour de lui. Ils participent à de nombreuses activités, assurent l'entretien des locaux, du matériel et la préparation des repas. Ils travaillent en équipe et en étroite collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants. Ils participent à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement.

- Une secrétaire assure l'accueil du public, coordonne et transmet les informations au sein de la structure. Elle gère les plannings des enfants, les courriers ainsi que la facturation. Elle établit les états de régie et assure les encaissements.

- Une cuisinière et une aide cuisinière assurent la préparation des repas ainsi que les approvisionnements. Elles sont responsables des stocks, élaborent les menus et assurent l'hygiène des locaux et du matériel.

- Des agents assurent l'entretien des locaux et du linge ainsi que la gestion des stocks concernant les produits d'entretien, les couches et le linge.

- Des professionnels de la petite enfance remplaçants, gérés par le service petite enfance de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône interviennent de manière ponctuelle ou régulière au sein de la structure afin de remplacer les professionnels absents pour congés, formation, ...

- Un psychologue intervient auprès de l'équipe pour l'accompagner dans l'analyse de ses pratiques professionnelles.

2.3.2 Le travail d'équipe

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

L'équipe de l'EAJE se réunit une fois par mois afin d'échanger sur différentes thématiques concernant l'accueil de l'enfant et de sa famille au sein de la structure, l'organisation du travail au sein de l'équipe et les différents projets menés à la crèche.

Des réunions de sections sont également tenues afin d'échanger entre les membres d'un même groupe d'enfants, avec un professionnel de l'équipe de direction, à propos d'un enfant, de son développement et son évolution au sein de la crèche, ou sur des questions d'organisation ou de fonctionnement propres au groupe.

L'équipe de direction de la crèche (directrice, directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants) se réunit de manière hebdomadaire dans le but de coordonner les différentes actions et projets menés à la crèche, se transmettre des informations et afin d'avoir une cohérence dans l'encadrement et l'accompagnement de l'équipe.

Enfin, la directrice de l'établissement participe à des réunions mensuelles avec les autres directrices d'EAJE de l'AVBS, réunions animées par la responsable du service petite enfance. Ces réunions permettent d'uniformiser les pratiques au sein des différents EAJE et de mettre en application les orientations politiques qui sont en lien avec les besoins du territoire.

Les professionnels de la Souris Verte ont à cœur d'échanger, se questionner, remettre en question leur pratique. Le travail en équipe passe également par l'écoute, le respect entre les professionnels et une entraide au quotidien. Ce fort esprit d'équipe permet des conditions d'accueil favorables, en plaçant la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille et leurs besoins au cœur de nos priorités.

2.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Principe 10 charte nationale d'accueil du jeune enfant :

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Des réunions d'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) ont lieu pour tous les professionnels avec un psychologue. Ces temps permettent aux professionnels d'échanger, de prendre du recul par rapport aux différentes situations rencontrées au quotidien. C'est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes.

Spécifiquement, l'APP a pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe si nécessaire.
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle.

Ce dispositif offre un cadre bienveillant, visant à libérer la parole plus facilement. La démarche implique une participation active des personnes dans un état d'esprit d'entraide, d'écoute et de bienveillance.

Par ailleurs, la directrice de l'établissement bénéficie également de réunions d'APP de Direction.

FORMATIONS CONTINUES

Les professionnels ont la possibilité de partir une à plusieurs fois par an en formation, sur des thématiques qu'ils ont choisies, en accord avec la direction. Ces départs en formation favorisent la montée en compétences et la prise de recul sur les pratiques professionnelles. Ils ont ensuite la possibilité de transmettre au reste de l'équipe ce qu'ils ont retenu de leurs nouveaux apports théoriques.

Des séminaires peuvent être organisés sur différentes thématiques de la petite enfance (langage, accueil de la différence...) et concernent alors l'ensemble des professionnels de la petite enfance de l'AVBS.

Des journées pédagogiques intra-crèche se déroulent de manière annuelle, qui peuvent être l'occasion pour l'équipe de se former à de nouvelles pratiques (Snoëzelen par exemple) ou de remettre à jour leurs connaissances et requestionner leurs pratiques

professionnelles. Ces journées de formation et de réflexion collective sont fédératrices et permettent d'engager tous les membres de l'équipe dans une même dynamique, avec un objectif et des pratiques communes.

2.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

La planification, l'organisation, l'accueil des stagiaires et des apprentis se fait sous la responsabilité de la directrice adjointe.

La Souris Verte accueille régulièrement des stagiaires et des apprentis. Les diplômes préparés sont : auxiliaires de puériculture, éducateur de jeunes enfants, infirmier, infirmière puéricultrice, préparation au CAP accompagnant éducatif petite enfance, stage d'observation ...

Les stages et les apprentissages sont obligatoirement soumis à la signature d'une convention conclue et signée par le stagiaire/apprenti (ou son représentant légal s'il est mineur), par l'organisme d'accueil (le représentant de l'AVBS) et par l'établissement de formation. Comme tout nouvel arrivant, un dossier doit être constitué avec des documents obligatoires à fournir au service des ressources humaines de l'AVBS.

Les élèves sont encadrés tout au long de leur stage ou de leur apprentissage par un professionnel référent.

A leur arrivée, le professionnel référent accueille et présente la structure. Il met à disposition de l'élève tous les documents utiles à consulter : livret d'accueil du stagiaire ou de l'apprenti, projet d'établissement, règlement de fonctionnement...

Il explique le déroulement du stage, les attendus et la période d'observation essentielle les 3 premiers jours du stage. En effet, ces 3 jours permettent de prendre connaissance avec la structure, avec les professionnels et avec les enfants. C'est l'occasion d'observer l'organisation, les missions de chacun, d'identifier les professionnels et les enfants.

Il est demandé à l'élève de constituer une petite affiche présentant son nom, son prénom, les dates du stage et la formation préparée. Celle-ci ne remplace pas le fait de se présenter aux professionnels et aux familles.

Afin de garantir la qualité de sa formation et de son accompagnement, ainsi que la qualité d'accueil pour les enfants, l'apprenti ou le stagiaire ne remplace pas un professionnel et n'est pas compté dans le calcul du taux d'encadrement au quotidien. De même qu'il n'est jamais seul avec un enfant ou un groupe d'enfants.

Des bilans ont lieu de manière régulière avec le tuteur chaque semaine, à mi-stage et à la fin du stage et en lien, pour les apprentis, avec le service RH et petite enfance de l'AVBS qui est l'employeur. Pour assurer le suivi des compétences, des documents sont utilisés et remplis régulièrement. En lien avec les objectifs fixés, ils permettent de suivre l'évolution du stagiaire ou de l'apprenti et de réajuster au fur et à mesure l'accompagnement de l'équipe.

3 PROJET EDUCATIF

La pratique des professionnels s'appuie sur plusieurs grands principes qui sont le respect de l'enfant, de ses choix et de sa singularité.

L'équipe s'appuie entre autres sur les travaux d'Emmi PICKLER, de Catherine GEGUEN et sur les dernières recherches en neurosciences.

Les professionnels favorisent le développement de l'autonomie au quotidien, en prenant le temps de laisser faire l'enfant et de faire avec lui.

Ils permettent à l'enfant d'être acteur de ses journées, de vivre des expériences valorisantes développant ainsi la confiance en soi et l'estime de soi.

Ils proposent un cadre de vie sécurisant et bienveillant propice à l'exploration, aux expérimentations et au vivre ensemble.

L'accent est mis sur la motricité libre, le jeu libre et l'aménagement de l'espace pensé et aménagé en fonction du rythme et des besoins de chacun.

Enfin, l'équipe travaille aussi à accueillir chaque famille dans le respect de son histoire, de sa culture et de ses choix éducatifs et elle les accompagne dans leur fonction parentale.

Toutes ces valeurs sont le socle de la pratique professionnelle de l'équipe sur lequel elle s'appuie.

3.1 L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

3.1.1 L'inscription et l'adaptation

L'INSCRIPTION

Les demandes d'accueil régulier sont effectuées auprès du service petite enfance de l'AVBS et sont étudiées par la commission d'admission qui se réunit plusieurs fois dans l'année. Si le dossier de la famille est accepté, une rencontre avec la directrice est fixée pour finaliser le dossier d'inscription.

L'inscription en accueil occasionnel se fait sur rendez-vous auprès de l'équipe de direction. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités.

Le rendez-vous d'inscription, que ce soit en accueil régulier ou occasionnel, est un temps administratif mais aussi un temps d'échange où le fonctionnement de la structure est présenté et expliqué, où la famille peut poser ses questions et faire part de ses éventuelles

inquiétudes ou besoins. Il permet d'organiser la période d'adaptation de l'enfant en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille.

LE PREMIER ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

La période d'adaptation est une rencontre entre la famille, l'enfant et le professionnel référent afin de faire connaissance, d'échanger des informations sur la vie et les habitudes de l'enfant afin de construire un lien de confiance.

C'est un temps de découverte mutuelle et individualisée. Les professionnels sont à l'écoute et entièrement disponibles afin de permettre aux familles d'exprimer leur ressenti et de se sentir en sécurité.

Pour l'enfant, c'est un temps d'adaptation qui lui permet de découvrir et de se familiariser avec ce nouveau lieu de vie. Cette période se déroule sur 1 à 2 semaines.

Un professionnel référent accueille et accompagne la famille. Rassurant et sécurisant il accompagnera l'enfant durant son accueil au sein du groupe.

LES PREMIERES RENCONTRES

Chaque période d'adaptation est un projet d'accueil différent, les professionnels s'ajustent à chaque famille et à chaque enfant. Ils respectent les angoisses et les difficultés de chacun à se séparer.

Une fiche sur les habitudes de vie de l'enfant transmise aux familles lors de l'inscription de l'enfant permet d'avoir des premiers éléments pour connaître l'enfant et sert de support à la discussion lors des premiers échanges.

La durée de cette période varie en fonction de la disponibilité des parents. Il leur est proposé de confier leur enfant une demi-heure. Ils peuvent passer un moment avec lui avant de le quitter. Le temps sera progressivement augmenté au fil des jours. Le(s) parent(s) sont invités à téléphoner s'ils le désirent.

A distance de cette période d'adaptation, une rencontre entre la famille, la directrice et le référent peut être organisée.

3.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

UN PROFESSIONNEL REFERENT

Ce professionnel est désigné comme étant plus particulièrement responsable d'accueillir et d'accompagner l'enfant dont il est référent ainsi que sa famille, ceci dès la

période d'adaptation. Le référent assure le suivi de l'enfant et de sa famille. Il apprend à connaître l'enfant et à identifier ses besoins.

Ce professionnel de référence permet de faciliter l'adaptation de l'enfant au sein de la structure car il lui offre une stabilité et des repères réduisant considérablement les sources de stress.

Pour les parents, c'est aussi rassurant et cela permet de les mettre en confiance. En effet, cet interlocuteur privilégié qui s'engage auprès d'eux, les rassure, facilitant ainsi les échanges et les transmissions d'informations. Il relaie par la suite les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant au reste de l'équipe qui est amenée à s'occuper également de l'enfant et sa famille.

L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Les temps d'accueil sont individualisés. Le parent est seul avec un professionnel dans l'espace d'accueil du groupe, ce qui permet de garantir la confidentialité des informations échangées.

L'accueillant accompagne la séparation ou les retrouvailles en acceptant de la part de chacun la façon de se séparer et de se retrouver. Il recueille les informations données par le parent et le questionne si nécessaire afin d'obtenir les éléments indispensables permettant d'assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant dans les meilleures conditions.

Lors des temps d'accueil en fin de journée, le professionnel transmet des informations importantes concernant la journée de l'enfant. Si besoin d'approfondir les échanges et d'aborder différents sujets selon les besoins de l'enfant, un temps de rencontre avec le professionnel référent et/ou l'équipe de direction peut être proposé.

L'ACCUEIL DES BEBES CHEZ LES GAZOUILLEURS

L'enfant s'épanouit dans la continuité et la fiabilité de son environnement. Le respect des rythmes de l'enfant, de son besoin d'attachement affectif, de stabilité des liens, des lieux, des temps est une priorité. C'est en ce sens que l'équipe a pensé et pratique le système de référence.

La vie s'organise autour du respect des rythmes de chaque enfant. Les horaires de repas et de sommeil se font à la demande. La pièce est organisée pour que les temps d'éveil des bébés soient des moments de découvertes, de manipulation et d'exploration.

L'équipe est bienveillante et disponible afin de sécuriser l'enfant facilitant ainsi sa familiarisation à ce nouveau lieu de vie.

L'ACCUEIL DES ENFANTS CHEZ LES AVENTURIERS ET LES EXPLORATEURS

Les groupes des Aventuriers et des Explorateurs sont des groupes d'inter-âge entre 15 mois et jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école.

L'enfant évolue et ses besoins aussi. Son développement, son rythme et ses besoins sont pris en compte. Il découvre de nouveaux jeux et activités. C'est le début de la mise en place de petits groupes dans un espace adapté qui évolue constamment.

Son horizon s'élargit et il investit de nouveaux lieux de la crèche (salle jeux d'eau, salle de motricité, espace Snoëzelen, réfectoire...).

Son environnement est pensé et aménagé en fonction de ses besoins et de son âge afin qu'il puisse expérimenter, jouer et se mouvoir librement.

Sa journée est ritualisée ce qui donne des repères à l'enfant afin de l'aider à se situer dans le temps lui permettant ainsi de vivre sa journée plus sereinement.

L'équipe soutient l'enfant dans sa quête d'autonomie progressive qui lui est propre. Son langage s'affirme, les échanges verbaux s'enrichissent.

Les jeux sont plus structurés avec des activités plus dirigées, sans attente de résultat. Petit à petit les enfants trouvent de l'intérêt et du plaisir à vivre des temps collectifs (jeux, ateliers, repas, sieste...).

Les jeux libres gardent une place importante pour favoriser les expériences ainsi que les sorties dans la cour et le jardin de la crèche.

Des sorties à pied, en bus ou avec le véhicule de l'AVBS sont également proposées tout au long de l'année.

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Les lieux de vie sont aménagés afin que les enfants puissent jouer librement selon leur choix ; espace jeux symboliques, espace voiture/ferme, espace construction, coin atelier, espace détente lecture/ temps calme et alterner ainsi le jeu seul, le jeu en petit groupe avec ou sans l'adulte.

Une salle de motricité permet à l'enfant de satisfaire ses besoins, d'exercer ses capacités motrices mais est aussi utilisée pour des séances de lecture, de musique, d'ateliers discussions ou relaxations...

Une salle de jeux d'eau permet à l'enfant de jouer et de se familiariser avec l'eau, de transvaser...

Un réfectoire est aménagé pour la prise des repas des Aventuriers et des Explorateurs. Les Gazouilleurs mangent dans leur salle de vie.

L'aménagement de l'espace a été pensé et réfléchi pour offrir un lieu de vie de qualité à l'enfant mais aussi pour faciliter son accompagnement au quotidien par l'équipe. C'est un aménagement pratique qui respecte le confort et l'ergonomie des professionnels.

Les salles de changes sont vitrées pour assurer la surveillance et la sécurité des enfants à tout moment. Elles sont équipées de casiers à double ouverture permettant d'avoir tout le nécessaire à disposition pour assurer les soins d'hygiène et de confort à l'enfant.

Les tables de change sont équipées d'escalier permettant ainsi à l'enfant de monter seul sans que l'adulte ait à le porter, favorisant aussi l'autonomie.

Les chambres ont été aménagées à proximité des espaces de vie facilitant la surveillance et l'accompagnement des temps de siestes.

L'EXTERIEUR

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

Un grand espace extérieur divisé en deux cours permet des sorties quotidiennes. En haut, une grande structure avec une cabane, un toboggan, une balançoire à ressort, une voiture et une petite maison. En bas, un coin d'herbe, une balançoire à ressort et un grand espace utilisé notamment pour les jeux moteurs (tricycle, vélo, trottinette...). L'enfant a besoin d'espace pour courir, sauter, se défouler.

Pour les Gazouilleurs, une terrasse fermée attenante à leur espace intérieur est mise à leur disposition.

Les enfants sont à l'extérieur dès que possible et les activités quotidiennes peuvent être réalisées dehors, y compris les repas l'été, à l'occasion de pique-niques.

Des sorties à l'extérieur sont aussi organisées afin d'ouvrir les enfants sur l'extérieur (médiathèque, marché, auditorium, autres...). Elles se font à pied, en bus ou avec un véhicule de l'AVBS aménagé de siège auto.

3.2 LE SOIN

3.2.1 Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière

L'accueil d'un enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière se fait en lien avec la Directrice Référente Santé et Accueil Inclusif, les parents, l'équipe, les médecins ainsi que les autres professionnels prenant en charge l'enfant de manière à favoriser son développement.

Cet accueil est réfléchi avec la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) en concertation avec les différents partenaires qui prennent en charge l'enfant. L'équipe adapte sa pratique et ses propositions aux besoins spécifiques de cet enfant. La crèche lui offre un espace de vie, de jeu et d'expérimentations sans but thérapeutique.

Pour les enfants qui ont un accompagnement dans des institutions spécialisées (CAMSP, CMP) un partenariat est instauré avec le ou les professionnels qui le suivent. Ces rencontres permettent d'adapter le positionnement professionnel aux besoins spécifiques de l'enfant.

Si besoin, l'équipe peut également faire intervenir l'Association Une Souris Verte, qui peut également amener différentes ressources (livres, mallettes pédagogiques...).

3.2.2 Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

C'est le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure qui assure la visite, l'admission des enfants de moins de 4 mois ou ceux en situation de handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, l'équipe, voire le milieu spécialisé si possible.

Le PAI précise le nom, prénom de l'enfant, les coordonnées des parents, de la structure et de médecin signataire. Il indique les conduites à tenir selon les besoins spécifiques de l'enfant, les symptômes et signes de gravité le cas échéant et les traitements à administrer si besoin.

Il doit être signé par les trois parties : famille, référent santé et médecin de l'enfant.

3.2.3 Les modalités en cas d'accident

Un accident est un événement inattendu qui a entraîné des blessures, des maladies ou des dommages. À la suite d'un accident et après la prise en charge d'éventuels blessés, la famille est prévenue et un rapport est rempli.

Pour une optimisation de la prise en charge, les services de secours peuvent être appelés avant la famille. Un accord écrit en ce sens, et signé par la famille, est d'ailleurs réalisé à l'inscription de l'enfant.

Le rapport d'accident définit l'identité de l'enfant, les coordonnées de la famille, les circonstances et la nature de l'accident et les soins réalisés. Il est transmis à la Responsable du Service Petite Enfance de l'AVBS.

3.3 L'ALIMENTATION

3.3.1 Les repas

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de plaisir, d'échanges et d'apprentissage à l'autonomie.

Les repas sont préparés sur place par des cuisinières à partir de produits frais et de saison, dans le respect des normes de sécurité alimentaire en collectivité. Un Plan de Maîtrise Sanitaire est en place et mis à jour de manière régulière.

Les menus sont élaborés par la cuisinière selon un plan alimentaire décidé en coordination petite enfance et mis en place dans toutes les structures de l'AVBS.

Les menus sont mis en ligne sur le portail famille de la crèche et affichés pour 15 jours dans le hall d'entrée. La texture des aliments et la composition des menus varient selon l'âge et les capacités de l'enfant. Des échanges réguliers avec les familles permettent de réajuster nos propositions en fonction des besoins de l'enfant.

Chez les gazouilleurs, les enfants mangent dans leur salle de vie, dans un espace désigné à cet effet, permettant ainsi à l'enfant d'avoir un repère. L'équipe considère comme important que l'enfant soit porté au tout début de la diversification alimentaire et qu'il mange dans la mesure du possible avec son/sa référent(e). Puis il prendra ses repas dans un transat mou en position allongée puis dans la chaise haute inclinée. Les professionnels sont attentifs au comportement et au développement psychomoteur de l'enfant. De même, si un enfant montre qu'il veut manger seul, ils lui proposent de s'installer à table avec d'autres enfants. En fin d'année, il est proposé aux plus grands d'aller manger au réfectoire avec les autres enfants des groupes inter-âge pour se familiariser avec le lieu.

Chez les explorateurs et les aventuriers, les temps de repas sont organisés en deux services. Les enfants sont installés par table de 5 avec un adulte présent à chaque table. Le mobilier est adapté à leur taille. Le matériel fourni à l'enfant varie selon sa maturité ; petite cuillère puis fourchette, verre à bec puis verre...

Le temps de repas est un moment de convivialité, de partage et de dialogue. Les professionnels limitent les cris, les bruits et les disputes des enfants et privilégient le dialogue avec les enfants. Les adultes veillent à ne pas parler trop fort et à ne pas avoir d'échanges inappropriés.

L'adulte est garant de la bonne installation des enfants durant ce temps de repas. L'enfant peut sortir de table pour aller aux toilettes et revenir terminer son repas.

Le développement de l'autonomie à travers ce temps de repas est important. L'enfant peut choisir sa place, mettre la table et se servir seul dès lors qu'il est en capacité de le faire et qu'il a envie de le faire.

Le repas est un moment de découverte, l'enfant est autorisé à toucher la nourriture avec ses doigts et l'adulte l'encourage au fur et à mesure à utiliser sa cuillère puis la fourchette.

3.3.2 L'allaitement en crèche

L'entrée de l'enfant à la crèche n'est pas synonyme de sevrage. L'allaitement maternel d'un nourrisson en crèche est possible.

Différentes possibilités sont envisageables :

- Maintien de l'allaitement maternel en dehors des « temps de crèche » et allaitement maternel par l'intermédiaire des biberons à la crèche. Un document est mis en place pour informer et engager les familles quant à la garantie de bonnes conditions de recueil, de conservation et de transport du lait maternel.
- Allaitement sur place à la crèche, lorsque cela est possible pour la maman.

Un livret d'accompagnement concernant l'allaitement d'un enfant accueilli en EAJE est transmis aux familles et les professionnels accompagnent la famille afin de favoriser la poursuite de cet allaitement.

3.3.3 Les régimes alimentaires

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant est soumis à l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé. L'avis de la directrice de l'établissement et RSAI est requis quant aux possibilités de la crèche de réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité.

L'EAJE accepte les paniers repas fournis par les parents dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé, uniquement lorsqu'ils sont imposés par l'état de santé de l'enfant. Dans ce cas, la famille devra, par signature, s'engager à respecter les conditions d'hygiène et de responsabilité qu'implique ce dispositif et notamment le respect de la chaîne du froid dans le cadre d'un protocole « panier repas » joint au PAI.

Une procédure de préparation et de distribution des repas pour les enfants ayant des allergies alimentaires est mise en place et connue de toute l'équipe, afin de veiller à ce qu'il ne soit pas proposé à l'enfant l'aliment auquel il est allergique.

En dehors des situations d'allergies alimentaires établies par un médecin allergologue, les seules adaptations possibles en matière de menus concernent la viande de porc qui, à la demande des familles, sera remplacée par une autre forme de protéine animale.

3.3.4 Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

A la crèche, les rythmes de sommeil et les rituels d'endormissement de chaque enfant sont respectés.

Chaque pièce de vie est équipée de ses propres dortoirs pouvant y accueillir 15 enfants, répartis sur 5 chambres de 3 lits chez les Gazouilleurs et de 3 chambres de 5 lits chez les Aventuriers et les Explorateurs. Selon les besoins et les saisons, il est proposé à chacun une turbulette, un drap ou une couette.

Chez les Aventuriers et les Explorateurs, les enfants dorment sur des couchettes basses en priorité et selon l'enfant il peut lui être proposé un lit à barreaux. Les professionnels font en sorte que les enfants dorment toujours dans le même lit et /ou dans la même chambre avec doudou/ sucette s'il y a.

Les enfants dorment dans la pénombre sous la surveillance, par interphone et les rondes faites par les professionnels ou même parfois la présence d'un adulte peut être nécessaire.

Dans les salles de vie, un coin calme est réservé pour permettre à l'enfant, lorsqu'il en éprouve le besoin, de pouvoir s'y reposer, de s'isoler et de dormir pour les enfants qui ne veulent pas dormir dans une chambre.

3.3.5 L'hygiène et les soins corporels

LES SOINS DE CHANGE ET L'ACQUISITION DE LA PROPRETÉ

Le change est un moment d'échange où la relation individuelle à l'enfant est privilégiée. L'adulte se rend disponible à l'enfant pour lui prodiguer des soins avec bienveillance tout en verbalisant chacun de ses gestes.

A la crèche, les changes sont réalisés à l'eau et avec un savon doux, avec un gant en tissu lavable ; les couches et les soins d'hygiène étant fournis par la crèche. Si besoin et si la famille le souhaite, elle peut amener la crème contre l'érythème fessier spécifique à son enfant.

Petit à petit, l'enfant est sollicité pour participer, développant ainsi de l'autonomie. Il peut monter seul sur la table à langer à l'aide d'un petit escalier. Lorsqu'un enfant se tient debout et qu'il a envie, il lui est proposé d'être changé debout.

L'acquisition de la propreté se fait progressivement, en accord avec les parents et selon la demande et le rythme de l'enfant. L'enfant pourra choisir soit le pot, soit les petites toilettes.

Dès lors que l'enfant devient plus grand et plus autonome, les professionnels de la crèche respectent l'intimité de l'enfant en le laissant seul effectuer sa toilette intime.

LES SOINS DE NEZ

Des soins du nez, ou désobstruction rhino-pharyngée, sont réalisés si besoin avec des pipettes de sérum physiologiques. Selon l'âge de l'enfant, ils peuvent être réalisés allongés, assis ou sur les genoux du professionnel. Le soin est prévenu et expliqué à l'enfant. Sa participation et son adhésion au soin sont recherchées.

3.4 LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ETRE ET L'EVEIL

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« J'avance à mon propre rythme et développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

3.4.1 Le jeu et activités

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

LE DEVELOPPEMENT MOTEUR DE L'ENFANT

L'équipe applique le principe de la motricité libre. Chaque enfant évolue à son propre rythme dans le respect de ses compétences. Elle propose un espace aménagé et varié.

Les bébés sont placés à plat dos sur des tapis dans le parc puis au sol dans la pièce de vie.

Un enfant n'est jamais placé dans une position qu'il n'a pas acquise de lui-même. Il évolue ainsi en gérant ses propres motivations sous le regard et les mots des professionnels.

Les enfants sont pieds nus pour être plus à l'aise et sentir les différentes textures et sensations.

LE DEVELOPPEMENT DU LANGAGE

L'acquisition du langage fait partie des besoins fondamentaux comme les besoins de soin, de sécurité, le développement psychomoteur et l'éveil sensoriel.

A la souris verte, tous les moments de la journée sont prétextes à la conversation. L'équipe profite de chaque moment pour interagir individuellement avec chaque enfant, en lui donnant l'occasion de communiquer et en adaptant son langage à celui de l'enfant.

Pour accompagner l'enfant dans cette acquisition, l'équipe possède plusieurs outils tels que les livres, les chansons, les imagiers, les ateliers discussions et la communication gestuelle associée à la parole.

LA COMMUNICATION GESTUELLE ASSOCIEE A LA PAROLE... AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

C'est un outil de communication qui consiste à associer le geste à la parole en surlignant les mots-clefs. C'est un moyen ludique et bienveillant de communiquer. Cela permet à l'enfant d'enrichir sa communication naturelle et de pouvoir s'exprimer avant l'acquisition du langage. Les professionnels l'utilisent avec tous les enfants accueillis, les enfants porteurs de handicap, les enfants qui parlent une autre langue maternelle...

C'est un outil et pas une méthode ni un apprentissage. C'est une proposition faite à l'enfant, qui s'en saisit ou non.

Elle permet à l'enfant d'exprimer ses besoins, ses émotions, ses envies et de décrire son environnement. Elle limite les frustrations et facilite les échanges entre l'enfant et l'adulte renforçant ainsi le lien et la confiance mutuelle.

Enfin, cet outil permet à l'enfant d'être acteur de son développement favorisant ainsi la confiance et l'estime de soi.

LE RESPECT

Chaque enfant est reconnu, écouté, encouragé et valorisé. L'équipe met tout en œuvre pour connaître et accueillir chaque enfant dans sa singularité.

Des échanges avec les parents au sujet de leur enfant sur ce qu'il vit, sur ce que vit l'équipe avec lui, permettent aussi de connaître l'enfant et de le comprendre.

Respecter l'enfant c'est aussi le nommer par son prénom et non par des surnoms ou par son nom de famille même si les parents le surnomment. C'est aussi accepter qu'il puisse être différent des autres dans sa façon d'évoluer, de s'exprimer et d'avoir ses propres choix.

LA SOCIALISATION

Il est proposé à l'enfant un lieu de vie et de socialisation où il va pouvoir faire l'expérience de la rencontre avec les autres et de vivre avec ses pairs.

L'adulte veille à créer un environnement sécurisant par des repères stables en privilégiant les relations individuelles et en petits groupes. L'enfant est accompagné dans sa découverte aux autres en posant calmement les cadres et les limites.

Lors de conflits, l'adulte reste rassurant et explique simplement à l'enfant les règles, en mettant des mots sur ce que vit l'enfant.

LES RELATIONS AFFECTIVES

Pour se développer harmonieusement, l'enfant a besoin d'affection, d'un environnement bienveillant et d'un entourage qui lui porte de l'intérêt, de la sincérité et de l'empathie.

Tout au long de la journée, des échanges privilégiés et spontanés se produisent entre l'enfant et l'adulte. Les professionnels sont disponibles à toute demande sous quelques formes

que ce soit, pour un moment de câlin et de tendresse procurant ainsi à l'enfant du bien-être. L'objet transitionnel et la sucette sont laissés à disposition de l'enfant.

L'OBJET TRANSITIONNEL

Le doudou, la sucette ou tout autre objet transitionnel répond à un réel besoin affectif pour l'enfant et est très important pour sa construction psychique.

Il sert à rassurer et sécuriser l'enfant lorsque ses parents ne sont pas là.

Il aide l'enfant à se dégager du besoin de ses parents et permet de faire le passage entre la maison et la crèche.

Il rend l'enfant plus autonome et l'accompagne pour créer, penser, imaginer, expérimenter...

Les professionnels laissent l'objet transitionnel à disposition de l'enfant pour qu'il puisse à tout moment l'avoir s'il en éprouve le besoin.

LES TEMPS DE REGROUPEMENT

L'équipe propose un temps de regroupement le matin à la fin des accueils pour se dire bonjour, chanter, nommer les enfants et les professionnels présents ce jour. Ce temps n'est pas imposé à l'enfant mais c'est un rituel, un repère qui le sécurise et le rassure.

Des temps calmes sont proposés si besoin après les temps de jeux libres, avant les repas, avant la sieste... Ils sont nécessaires pour permettre à l'enfant de retrouver le calme. L'enfant peut aussi s'il le souhaite se mettre à l'écart du groupe dans un coin aménagé à cet effet, avec son doudou ou un livre. C'est un temps où enfants et adultes se regroupent pour chanter, raconter une histoire, écouter de la musique.

LE JEU

L'enfant apprend en jouant. Il a besoin d'être en action pour appréhender le monde dans lequel il vit et se connaître.

C'est grâce et à travers le jeu qu'il peut découvrir ses capacités motrices, sensorielles, intellectuelles et affectives. C'est à travers le jeu qu'il peut rentrer en relation avec les autres. C'est aussi par le jeu que l'enfant accédera à son autonomie, développera son vocabulaire et le langage.

Le jeu est une activité libre car il n'est pas imposé, on parle de jeu libre. Il permet de faire semblant, de développer l'imaginaire, de prendre du plaisir.

Il revient au professionnel d'observer, de modifier l'environnement, d'organiser un lieu de vie propice aux interactions et aux expérimentations.

L'observation du groupe permet à l'équipe d'ajuster ses propositions afin d'accompagner l'enfant en répondant au mieux à ses besoins.

L'enfant a aussi le droit de ne rien faire et nous le respectons.

LES ACTIVITÉS ENCADRÉES

A travers la proposition d'activités variées, l'enfant va développer son imaginaire, sa créativité et découvrir de nouvelles sensations.

Elles sont propices aux échanges, à l'imitation et à l'observation. Elles permettent de créer du lien entre les enfants et avec les professionnels qui les encadrent. Il n'y a pas d'attente de résultat.

A travers ce cadre bienveillant où la notion de plaisir est essentielle, l'enfant va pouvoir développer la confiance en soi et l'estime de soi.

Les ateliers sont organisés en petits groupes d'enfants. Ils durent plus ou moins longtemps selon l'envie et l'âge des enfants et peut permettre à certains enfants d'être sécurisés, contenus et apaisés durant ce temps d'atelier.

Le choix des ateliers proposés tient compte de l'âge des enfants, de leur envie et du moment de la journée.

Peuvent être proposés des ateliers modelage, transvasement, manipulation, motricité, construction, cuisine, encastrements...

L'ITINERANCE LUDIQUE

Elle est mise en place plusieurs matinées dans la semaine.

L'itinérance ludique consiste à ouvrir les portes des groupes et à laisser circuler les enfants au gré de leurs envies. Des univers ludiques sont installés par les professionnels à différents endroits offrant des expérimentations libres et variées (thème construction, transvasement, détente, artistique...). L'enfant va selon son envie, son besoin vers ce qui l'attire. Il est rassuré par la présence du professionnel qui reste au même endroit.

Cette proposition pédagogique permet entre autres à l'enfant d'être acteur de ses choix et de son développement. Elle permet aux professionnels d'être entièrement disponibles pour l'accompagnement des enfants dans leurs découvertes, de les observer de manière plus privilégiée.

Elle a aussi d'autres bénéfices, comme :

- A l'adulte de faire connaissance avec les enfants des autres groupes.
- A l'enfant de découvrir les autres enfants et les autres adultes.
- A l'enfant d'investir les pièces de vie autres que la leur, aux « grands » de retrouver la pièce des « bébés » et aux « bébés » de découvrir la pièce où ils seront l'an prochain.

LA SALLE DE JEUX D'EAU

Une salle est entièrement aménagée et adaptée pour proposer aux enfants des ateliers jeux d'eau. Elle est équipée d'un bassin avec douchette/robinet ainsi que d'un lavabo.

Ces ateliers permettent à l'enfant d'appréhender l'eau au travers du jeu. Ces temps peuvent procurer du bien-être à l'enfant, éveiller ses sens ainsi que sa motricité fine et globale.

Ils offrent également une expérience motrice riche qui répond aux besoins de transvasement et qui permet à l'enfant de prendre conscience de son corps.

LA SALLE DE MOTRICITÉ

Une pièce de la structure peut être aménagée pour permettre la réalisation d'ateliers moteurs. A l'aide de modules de motricité, d'un espalier, de matériels adaptés, la pièce peut être aménagée de façon à permettre à l'enfant de développer ses capacités motrices, d'appréhender et de se repérer dans l'espace.

Ces ateliers favorisent la découverte du schéma corporel de l'enfant et répondent à son besoin physique de sauter, de grimper...

Cette pièce peut également être investie et aménagée pour des temps d'histoires, de relaxations, de musiques... pour permettre notamment de décroisonner les groupes.

L'ESPACE SNOËZELEN

L'approche Snoëzelen est une démarche d'accompagnement, un état d'esprit, un positionnement centré sur l'écoute et l'observation.

Un espace a été pensé, créé et aménagé dans une ambiance qui favorise la créativité, la stimulation sensorielle, la détente et la relaxation.

Il est proposé des séances en petits groupes où l'enfant explore, joue librement dans un cadre sécurisant accompagné par un professionnel qui verbalise, observe et accueille l'enfant.

Cette approche comporte de nombreux intérêts pour l'enfant. L'enfant est acteur, il peut entreprendre et expérimenter à sa guise ce qui est mis à sa disposition. Les interactions, le cadre contenant et la verbalisation des actions par l'adulte accompagnent l'enfant à comprendre et à exprimer ses émotions. Ce lieu permet aussi un lâcher-prise pour l'enfant, une parenthèse aux journées rythmées et intenses que l'enfant peut vivre.

Le nombre limité d'enfants (3-4 maximum) permet aux professionnels d'observer activement l'enfant, d'être entièrement disponible et présent pour lui. Ce temps privilégié permet une meilleure compréhension des ressentis de l'enfant et de la manière dont il les exprime.

3.4.2 L'approche artistique et culturelle

Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

LA LECTURE A LA CRECHE

Le livre tient une place importante dans le quotidien des enfants dans ce lieu d'accueil. C'est un support pédagogique qui nous permet, entre autres, d'accompagner l'enfant dans l'acquisition du langage, de développer son vocabulaire et son imaginaire. C'est un outil précieux qui favorise les échanges, la communication et la socialisation.

Mis à disposition de l'enfant qui manipule le livre seul ou lu par un professionnel (en individuel ou en petits groupes), accompagné d'un support audio pour certaines histoires, le livre est utilisé à différents moments de la journée.

Les enfants découvrent l'objet livre. Différents formats et propositions de lecture sont faites avec notamment le Kamishibai (technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai (théâtre en bois)). Grâce à cette manipulation et lecture, les enfants découvrent également de nouvelles cultures et univers et apprivoisent leurs émotions.

Afin de découvrir de nouveaux livres, l'EJE emprunte régulièrement des livres à la médiathèque et à la bibliothèque départementale.

Une sortie par mois est organisée à la médiathèque pour le groupe des explorateurs et des aventuriers. Les enfants du groupe des gazouilleurs bénéficient chaque mois d'un temps lecture, découverte du livre, grâce à l'intervention de la bibliothécaire de Jassans-Riottier à la crèche.

LA MUSIQUE A LA CRECHE

Quotidiennement les enfants écoutent de la musique et chantent à la crèche. Les professionnels proposent des comptines, des chansons mais également des chansons avec des livres et des histoires. Régulièrement l'EJE va à la médiathèque emprunter des CD.

La musique permet aux enfants d'apprivoiser leurs émotions, de découvrir d'autres cultures (partage avec les parents, découverte à travers les comptines du monde par exemple). Ces temps favorisent la communication et les échanges avec la découverte de nouveaux mots et sons.

Des sorties à l'Auditorium sont prévues plusieurs fois dans l'année (5 à 6 fois par an) pour un atelier musical. Un artiste de l'auditorium présente et anime un temps musical auprès des jeunes enfants. Les enfants des aventuriers et des explorateurs profitent de cet instant de découverte musicale et rythmique dans un lieu spécifique pour la musique (avec une scène et des lumières).

Ponctuellement, un intervenant musical du conservatoire de l'AVBS propose un univers musical auprès des différents groupes lors de 6 matinées dans l'année. Les enfants découvrent divers rythmes et instruments.

Par ailleurs, des spectacles peuvent être proposés aux enfants en partenariat avec la médiathèque ou le conservatoire de Villefranche-sur-Saône. Ces temps permettent aux parents, enfants et professionnels de partager un moment de découverte, différent de ce qu'ils peuvent vivre au quotidien.

L'EVEIL AUX ACTIVITES ARTISTIQUES

Quotidiennement des activités artistiques et culturelles, telles que la peinture, le modelage, le transvasement ou la construction, sont proposées aux enfants, sans attente de résultat.

Des temps de danse, de motricité et d'explorations sensorielles permettent aux enfants d'appréhender leur corps et leur environnement et d'éveiller tous leurs sens. L'aménagement de l'espace étant pensé pour permettre et favoriser la libre expression créative de l'enfant.

3.4.3 L'égalité garçon-fille

Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

Les enfants vivent dans un environnement aménagé pour leur éveil et leur développement. Cet aménagement est pensé et organisé selon leurs besoins. Il se compose toujours d'espaces de jeux d'imitation tels que le coin dinette, nursing, espace garage, bricolage, ferme avec animaux, coiffure, médecin. Ces différents pôles de jeux permettent à l'enfant de réaliser des jeux de rôle sans interdits ou stéréotypes. Chacun peut expérimenter à son rythme et avec les divers objets proposés.

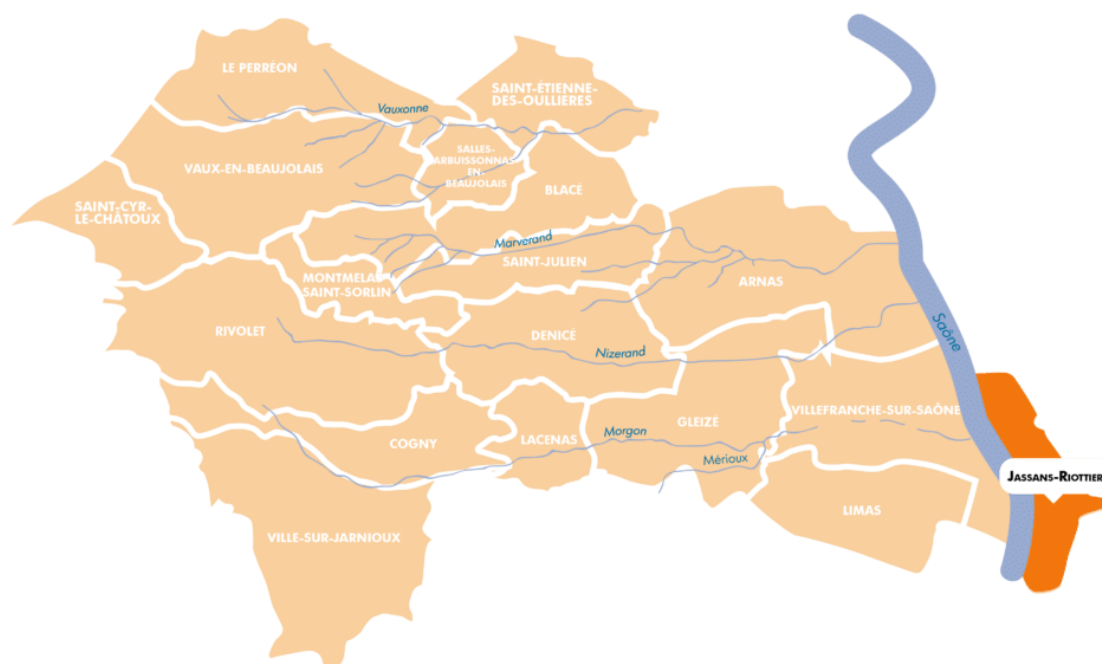
De la même manière, des déguisements sont fréquemment présentés aux enfants. Chacun pouvant se parer d'une jupe ou d'un chapeau de pirates et parfois même les deux en même temps, selon leur envie et leur imaginaire. Par ces propositions l'enfant commence à construire son identité par les choix qu'il effectue au quotidien.

Les professionnels accompagnent ces moments de jeux, de découvertes et d'exploration de soi dans la bienveillance, sans jugements ni propos genrés.

4 LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 LES MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS

4.1.1 Les évolutions démographiques et les données socio-économiques



L'EAJE est situé sur la commune de Jassans-Riottier, à 50 km de Bourg-en-Bresse (Préfecture de l'Ain), à 30 km au nord de Lyon, séparé par la Saône de la ville de Villefranche-sur-Saône (Sous-Préfecture du Rhône). La commune de Jassans-Riottier est l'une des 18 communes de l'AVBS, qu'elle a intégrée en 2015.

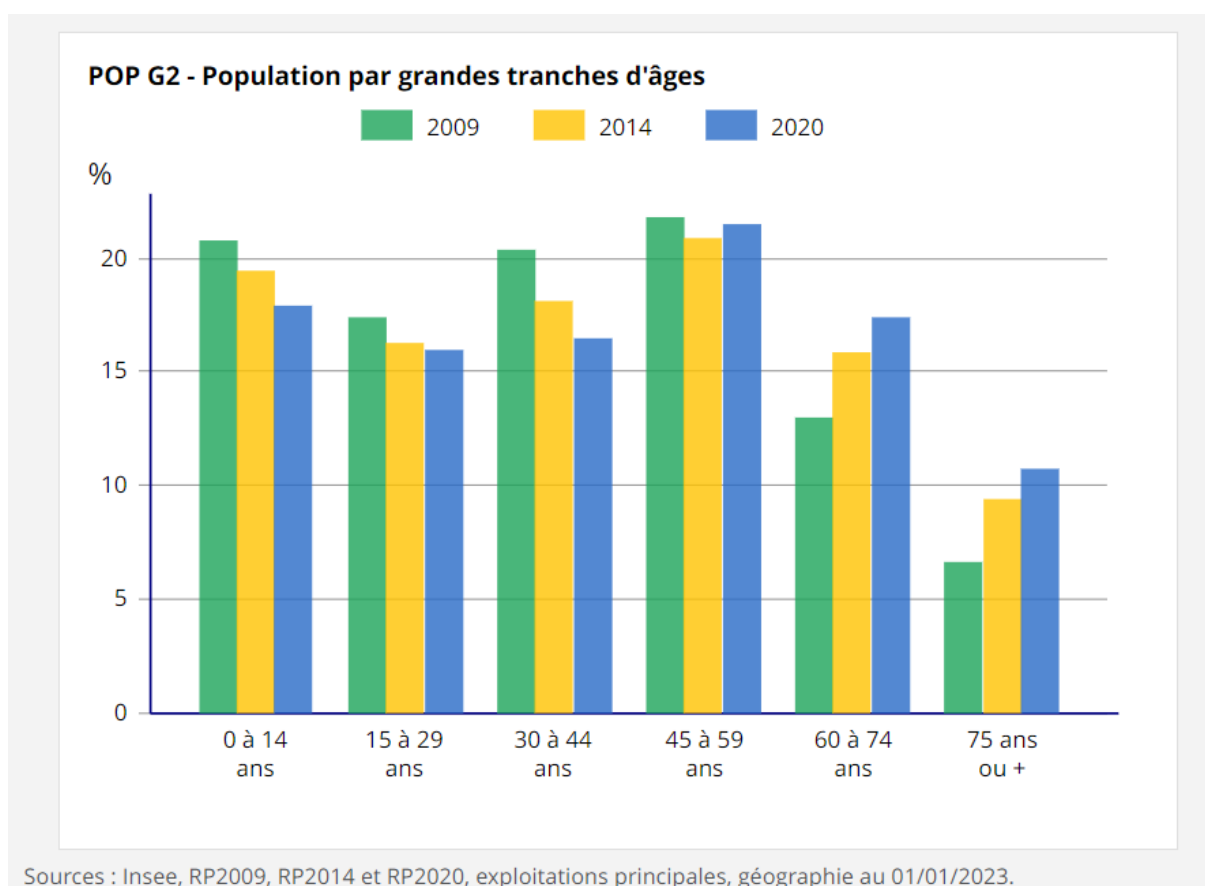
Jassans-Riottier est une ville semi-urbaine, implantée à 3 km de la sortie d'autoroute A6, à 5 km de la gare de Villefranche sur Saône. Elle s'étire sur 481 hectares.

Il y a 6 394 habitants à Jassans-Riottier en 2023, la population légale officielle de Jassans-Riottier est cependant de 6 337 habitants car le dernier recensement officiel date de 2020. Le nombre d'habitants pour 2023 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de Jassans-Riottier sur la période de 2014 (6 222) à 2020 (6 337), soit 0,30 % par an. La population de Jassans-Riottier est donc en hausse.

POPULATION A JASSANS-RIOTTIER :

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	2 190	2 783	3 830	4 609	5 338	5 955	6 222	6 337
Densité moyenne (hab/km ²)	455,3	578,6	796,3	958,2	1 109,8	1 238,0	1 293,6	1 317,5

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.



CATEGORIES ET TYPES DE LOGEMENTS

Sur la commune de Jassans-Riottier, la quasi-totalité des logements sont des résidences principales et pour 54,6%, des maisons.

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 456	100,0	2 758	100,0	2 853	100,0
Résidences principales	2 341	95,3	2 537	92,0	2 664	93,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	0,5	12	0,4	16	0,6
Logements vacants	104	4,2	209	7,6	173	6,1
<i>Maisons</i>	<i>1 413</i>	<i>57,5</i>	<i>1 580</i>	<i>57,3</i>	<i>1 558</i>	<i>54,6</i>
<i>Appartements</i>	<i>1 024</i>	<i>41,7</i>	<i>1 165</i>	<i>42,2</i>	<i>1 245</i>	<i>43,6</i>

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Cette proportion de type de logements (maison/appartement) tend encore à s'harmoniser du fait de programmes d'appartements neufs actuellement en cours de construction sur la commune.

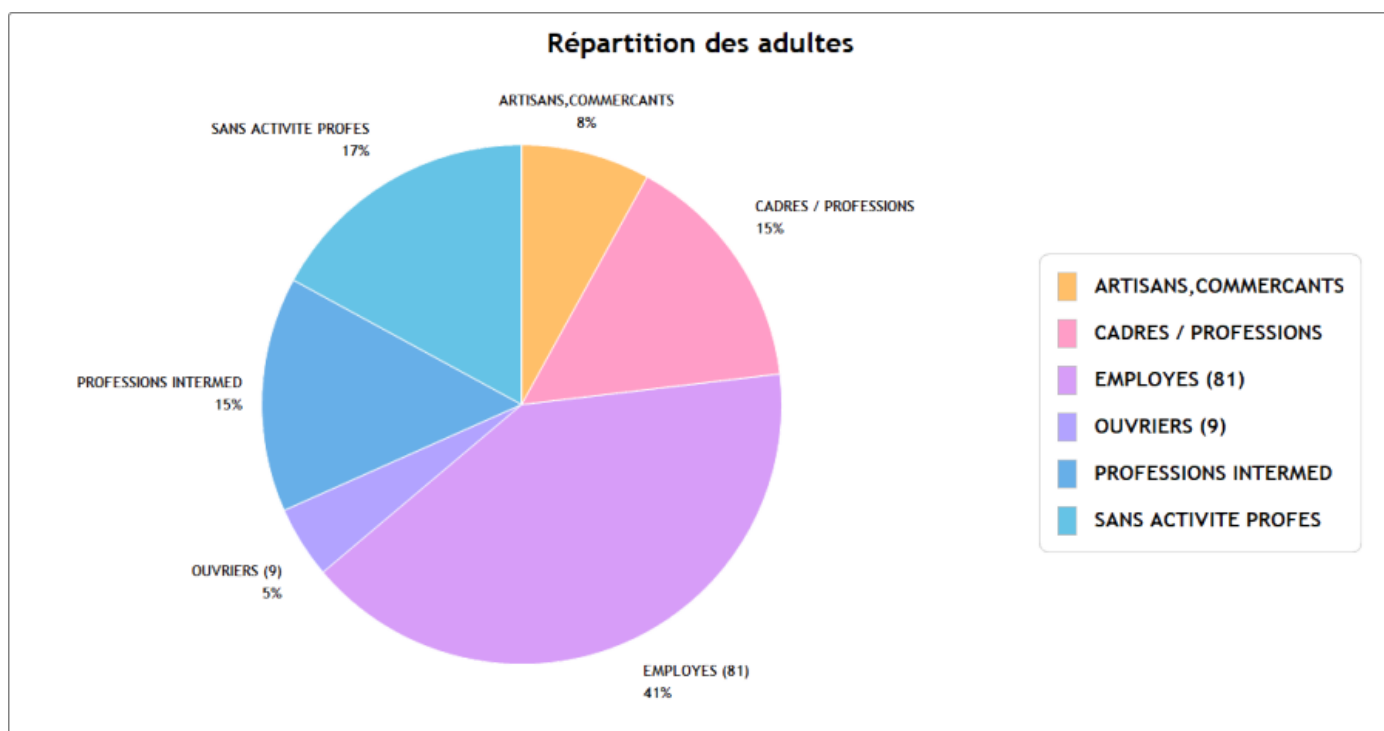
POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2020 :

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	2 490	2 710	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	185	50	1,4	6,3	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	290	95	0,7	13,3	4,1

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Professions intermédiaires	375	395	6,9	26,2	6,8
Employés	170	735	22,2	27,6	6,6
Ouvriers	535	115	17,4	19,7	4,5
Retraités	690	930	0,0	0,0	69,1
Autres personnes sans activité professionnelle	245	390	51,4	6,8	5,1

- Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES FAMILLES ACCUEILLIES A LA CRECHE SUR 2023 :



COMPOSITION DES FAMILLES SUR LA COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER :

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 724	100,0	1 792	100,0	1 865	100,0
Couples avec enfant(s)	826	47,9	823	45,9	755	40,5
Familles monoparentales	258	15,0	278	15,5	320	17,2
Hommes seuls avec enfant(s)	60	3,5	56	3,1	110	5,9
Femmes seules avec enfant(s)	199	11,5	222	12,4	210	11,3
Couples sans enfant	639	37,1	691	38,6	790	42,4

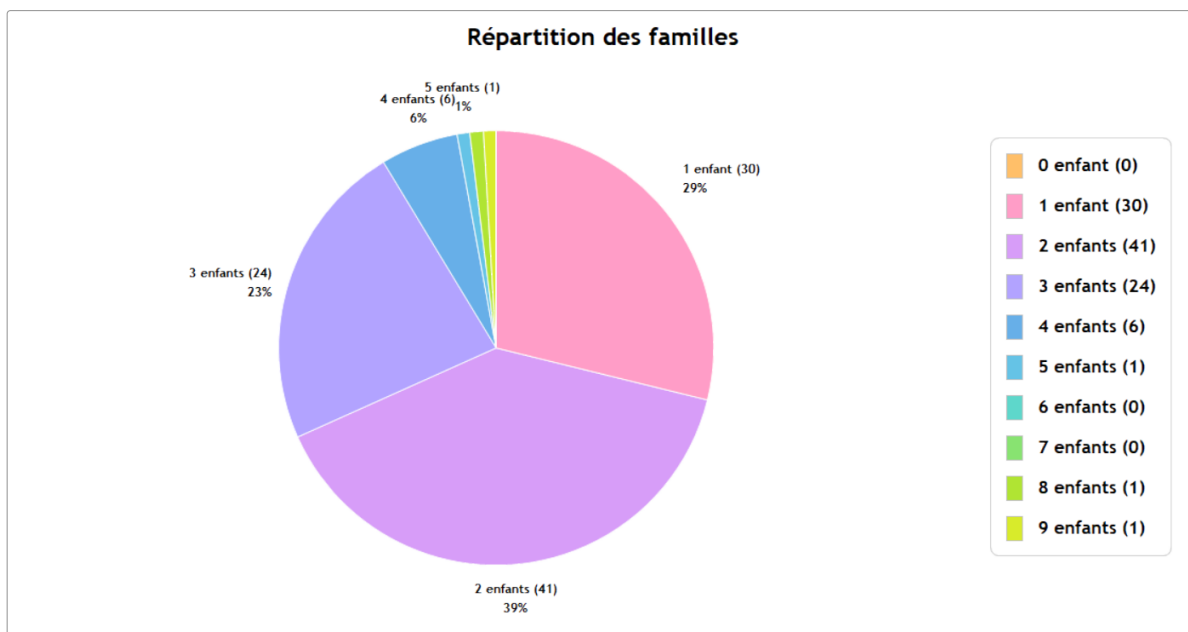
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS AGES DE MOINS DE 25 ANS :

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 724	100,0	1 792	100,0	1 865	100,0
Aucun enfant	727	42,2	797	44,5	910	48,8
1 enfant	373	21,7	424	23,7	395	21,2
2 enfants	445	25,8	409	22,8	375	20,1
3 enfants	143	8,3	121	6,8	150	8,0
4 enfants ou plus	36	2,1	40	2,3	35	1,9

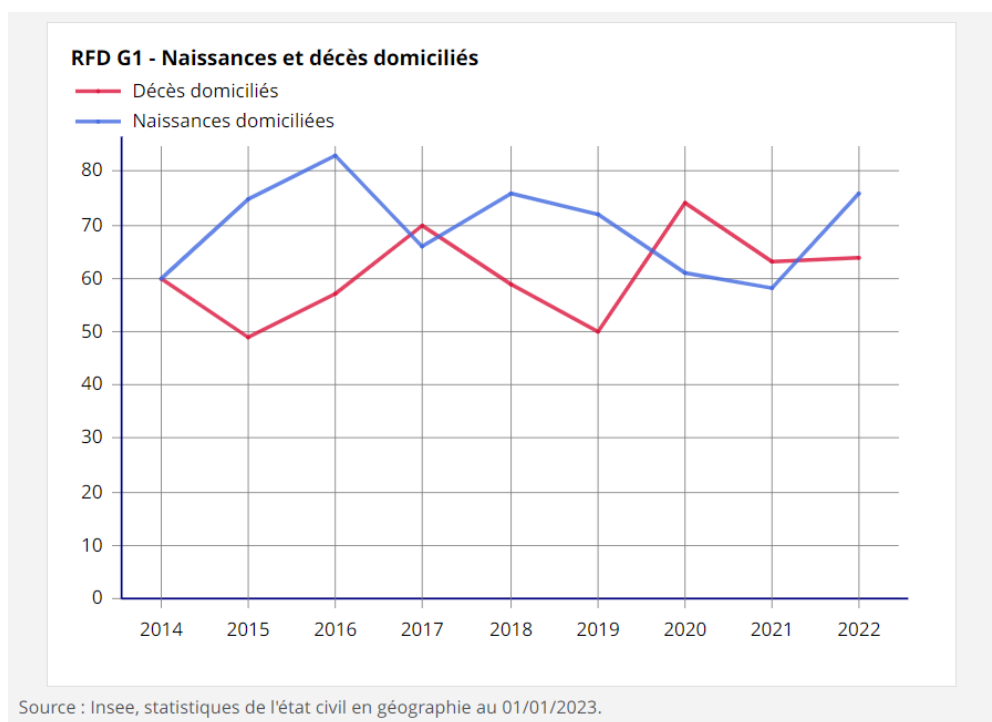
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

REPARTITION DU NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE POUR LES FAMILLES ACCUEILLIES A LA CRECHE EN 2023 :



On peut constater que les besoins en accueil collectif sont plus importants dès lors que le nombre d'enfants augmente au sein de la famille. Ainsi 32% des enfants accueillis à la crèche sont issus d'une famille avec 3 enfants ou plus, contre 19% des enfants domiciliés sur la commune de Jassans-Riottier.

EVOLUTION DES NAISSANCES DOMICILEES A JASSANS-RIOTTIER :



Après une baisse du taux de natalité observée des années 2018 à 2021, on peut observer une augmentation en 2022.

4.1.2 Le cadre de vie et les structures existantes

La crèche est implantée au centre de la commune de Jassans-Riottier, entre la mairie et l'église.

La commune de Jassans-Riottier dispose de plusieurs atouts, du fait de son positionnement géographique en bord de Saône, de ses infrastructures, de ses parcs et de ses commerces. Elle offre un cadre de vie agréable, entre nature et urbanisme. De nombreuses surfaces commerciales viennent compléter sur le plan économique la zone industrielle et permettent aux habitants d'avoir de nombreux commerces à leurs disposition, accessibles notamment à pied.

Dynamique, la commune de Jassans-Riottier a un tissu associatif dense composé de près de 50 associations.

La commune dispose également de multiples infrastructures :

- Educatives et de service : deux écoles maternelles et primaires (écoles de la Mairie et Champ Bouvier), le collège Léon Marie Fournet, le centre social « Mosaïques », l'EPAHD « la rose des vents », une résidence autonome « les Marronniers », une gendarmerie et une police municipale.
- Culturelles : la médiathèque, le centre culturel de Gléteins.
- Sportives : 17 installations réparties sur plusieurs sites de la commune.
- De loisirs : plusieurs parcs et espaces verts sont aménagés, avec des installations pour les enfants et les familles, le chemin de halage (qui s'étend sur 4 km de bords de Saône) et une halte fluviale.

La crèche bénéficie ainsi d'un cadre agréable et sa proximité géographique avec différentes infrastructures lui permet de créer du lien avec les autres acteurs de la commune et favorise le partenariat.

4.1.3 Le partenariat

Pour le fonctionnement du Multi-Accueil, un certain nombre de partenaires sont mobilisés :

LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

Des partenaires financiers : comme le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La protection maternelle infantile (PMI) : elle assure le contrôle et le suivi de la structure et adresse des familles qui ont des besoins particuliers. Le Centre Départemental de la Solidarité (CDS) en lien avec la structure étant situé à Trévoux.

Le CAMSP et le CMP : lorsqu'il y a un accueil d'enfant en situation de handicap ou avec une situation familiale complexe, la crèche peut être amenée à rencontrer et échanger avec ces partenaires et/ou à orienter les familles vers ces structures.

La plateforme « A petits pas » : Elle propose pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents un dispositif de dépistage, d'accompagnement aux soins et d'orientation dans le cadre de troubles des interactions précoces.

Le groupement des Hôpitaux Nord-Ouest : partenaire sollicité par les acteurs de la santé du territoire dans la cadre de difficultés de santé tels que des troubles de l'oralités ou la détection d'une surdit  .

Le Jardin Papillon (LAEP = Lieu d'Accueil Enfants et Parents) est un lieu d'  change, de parole et de jeu pour les parents et leurs enfants de 0    6 ans ou futurs parents. Il est ouvert les mardis matin et jeudis apr  s-midi.

LE PARTENARIAT EDUCATIF

Les   coles maternelles de Jassans : la cr  che travaille en lien avec les   coles et propose des visites et des   changes ponctuels aux enfants qui vont les fr  quenter.

Le centre social « Mosa  ques » de Jassans : afin de familiariser les enfants qui fr  quenteront le centre, il est organis   des temps d'  changes passerelles. Ils permettent aux enfants de d  couvrir les lieux et les personnes qui y travaillent.

L'EHPAD « La Rose des Vents » : l'  quipe m  ne un projet de liens interg  n  rationnels. Un groupe d'enfants et d'adultes fixe va r  guli  rement    l'EHPAD retrouver un groupe fixe de personnes   g  es avec lesquelles ils passent du temps ensemble, autour d'une d'activit   (peinture, modelage, motricit  ...).

La m  diath  que de Jassans « Simone Veil » : enfants et professionnels se rendent    pied une fois par mois assister    un temps de lecture, regarder des livres et en choisir pour la cr  che.

L'auditorium : un petit groupe d'enfants et d'adultes se rend en bus    Villefranche pour assister    des ateliers d'  veil musical « Les Bambins Babillent ».

Tous ces partenaires participent, contribuent et accompagnent l'  quipe de la cr  che dans les diff  rents projets et propositions men  s afin d'offrir des exp  riences riches et vari  es aux enfants accueillis.

4.1.4 Les besoins de garde recens  s sur le territoire et tendances d'offre d'accueil et les demandes des familles

BESOINS DE GARDE RECENSES SUR LE TERRITOIRE

Un questionnaire   mis par le service petite enfance de l'AVBS a pu   tre diffus   aupr  s des familles en octobre 2021 afin de connaitre leurs besoins en mode de garde sur l'ensemble des 18 communes. 804 questionnaires ont   t   enregistr  s, dont 709 exploitables.

Les familles travaillent majoritairement sur l'AVBS et la m  tropole de Lyon.

Elles utilisent majoritairement leur voiture pour leur d  placement domicile-travail, et souhaitent donc un mode d'accueil proche de leur domicile.

La non-obtention d'une place (39%), les horaires (19%) et l'éloignement du domicile (15%) sont les principales raisons du non-recours à un EAJE pour les familles de l'ensemble du territoire.

30% des familles indiquent avoir rencontrer des difficultés sur leur mode de garde.

Sur l'AVBS, l'accueil collectif est le mode d'accueil idéal pour 40% des familles, suivi de l'assistant maternel (20%) et de la formule mixte collectif-assistant maternel (16%).

OFFRE D'ACCUEIL

La Souris Verte est un des 9 EAJE gérés directement par l'AVBS. La structure accueille toutes les familles domiciliées sur l'ensemble du territoire de l'AVBS. Les habitants des communes limitrophes à la commune de Jassans-Riottier, mais faisant partie de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), ne peuvent bénéficier d'un accueil à la Souris Verte et ce, malgré la proximité géographique. D'autres structures sont cependant à leur disposition sur leur communauté de communes.

Les habitants de Jassans-Riottier peuvent se voir proposer une place pour l'accueil de leur enfant sur une des 8 autres structures gérées par l'AVBS. Par ailleurs, sur certaines fermetures de la crèche, notamment l'été, les enfants et les familles peuvent bénéficier d'une continuité d'accueil dans l'une de ces structures.

Sur la commune de Jassans-Riottier et en complément de l'offre d'accueil proposé par la crèche la Souris Verte, les parents peuvent confier leur enfant à une Assistante Maternelle. Un relais Petite Enfance itinérant (RPEI), géré par l'AVBS, est présent sur la commune de Jassans-Riottier les mercredis et jeudis matin pour des temps collectifs.

REPARTITION DES FAMILLES ET DES ENFANTS ACCUEILLIS A LA CRECHE PAR COMMUNE EN 2023 :

Commune	Nombre de familles	Nombre d'enfants
ARNAS	1	1
GLEIZE	2	2
JASSANS RIOTTIER	82	91
LACENAS	1	1
LIMAS	1	1
PORTE DES PIERRES DOREES	1	1
VAUX EN BEAUJOLAIS	1	3
VILLEFRANCHE SUR SAONE	15	15
TOTAL	104	115

Du fait de son implantation et sa particularité géographique (la Saône séparant la commune de Jassans-Riottier du reste de la Communauté d'Agglomération), 79% des enfants accueillis sont domiciliés sur la commune de Jassans-Riottier. 13% des enfants accueillis sont domiciliés à Villefranche-sur-Saône (13%), qui est à proximité immédiate. Enfin l'accueil d'enfants domiciliés sur les autres communes de l'AVBS reste restreint (8%).

4.1.5 Le choix de l'implantation de la structure dans l'environnement

L'EAJE La Souris Verte était gérée depuis sa création et jusqu'en 2014 par la mairie de Jassans-Riottier. Dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône en 2015, les maires de l'Agglomération ont souhaité inscrire au projet de territoire l'exercice d'une compétence petite enfance à l'échelle de l'Agglomération.

Les objectifs de cette mise en commun sont les suivants :

- Une offre d'accueil petite enfance pour un territoire : une optimisation des places.
- Pour les familles en fonction de leur lieu de vie, de travail (ouverture de tous les équipements à l'ensemble des habitants).
- Pour les collectivités : augmentation des taux de fréquentation
- Une information sur l'offre pour le plus grand nombre
- Une technicité (réglementation, GRH, finances, bâtiment)
- Une coordination : mise en commun des pratiques, savoir-faire, formations pour les professionnels de la petite enfance
- Un partenariat renforcé : un interlocuteur unique la CAF, la MSA, la PMI, le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce), le CMP (centre médico-psychologique)
- Des recettes bonifiées : CAF pour l'investissement.

L'AVBS est également compétente à compter du 1er janvier 2015 pour :

- La création et la gestion des équipements futurs destinés à l'accueil de la petite enfance.
- La coordination « petite enfance »
- La réservation et le financement de places d'accueil collectif dans des structures privées, dont les structures associatives, dans le respect des règles de la commande publique.
- La conclusion de convention de coopération avec d'autres EPCI ou communes accueillant des enfants en provenance du territoire de l'AVBS.

4.1.6 L'inscription du projet social de la structure dans la dynamique territoriale et partenariale

Le projet social de la structure s'inscrit dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

Grille CTG :

Renforcer la qualité de l'accueil	Revoir les critères d'admission
	Communiquer sur la possibilité d'accueil d'urgence
	Veiller à l'équilibre entre l'accueil régulier et l'accueil occasionnel
Renforcer la qualité du service	Former les professionnels individuellement
	Dégager du temps hors présence des enfants pour travailler sur des projets

	Veiller à ce que le projet pédagogique et éducatif soit en accord avec le projet social
L'accueil des enfants en situation de handicap	Donner à l'équipe les moyens de renforcer cet accompagnement
	Se mettre en relation avec les partenaires extérieurs
La place des parents dans la vie de la crèche	S'assurer de l'efficacité des semaines parents (café-parent et soirées débats)
	Communiquer régulièrement
	Renforcer l'implication des parents dans le quotidien de la crèche
L'ouverture sur l'extérieur	Evaluer le nombre de sorties effectuées par les enfants dans la commune
	Accueillir les personnes extérieures (parents, stagiaires, intervenants, ...)

4.1.7 Les principaux axes du projet social

Le projet social de la structure s'inscrit au regard de la mixité de son environnement. L'objectif de l'EAJE est ainsi d'accueillir tous les enfants et leur famille, selon leurs besoins et quelles que soient leurs origines. Il s'appuie sur la pluralité et la proximité des partenaires de la crèche.

FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET L'INTEGRATION :

Toutes les catégories socio-professionnelles sont accueillies : actuellement, 15% sont des cadres ou profession libérale, 8% sont des artisans ou commerçants ; 41% sont des employés ; 15% sont des professions intermédiaires ; 5% sont des ouvriers et 17% sont des inactifs ou demandeurs d'emploi.

18% des familles ont un revenu mensuel inférieur à 1200 euros par mois, 39% ont un revenu mensuel compris entre 1200 et 3000 euros par mois et 46% ont un revenu supérieur à 3000 euros par mois.

Le tarif horaire moyen de la crèche est de 1,59€ en 2023. En 2023, 34% enfants accueillis ont un tarif horaire inférieur ou égal à 1 euro.

L'accueil des enfants d'origine et de culture différentes leur permet de se familiariser avec la langue française. D'un autre côté, nous invitons les familles qui ont la richesse de parler une autre langue que la langue française à venir à la crèche lire des histoires ou chanter des comptines dans leur langue maternelle, et ce, dans le but de favoriser l'intégration des familles.

OFFRIR A TOUTES LES FAMILLES LE MEME SERVICE :

Il est proposé à toutes les familles et tous les enfants :

- Des activités et des jeux variés tous les jours.

- L'organisation de sorties : une liste est tenue par les professionnels afin que chaque enfant ait la possibilité d'y participer.
- Des animations d'ateliers parents/enfants proposés sur divers créneaux horaires.
- Des supports de transmission écrite identiques pour tous les enfants.

S'OUVRIRE SUR L'EXTERIEUR ET POURSUIVRE LE PARTENARIAT :

La volonté de la crèche est de poursuivre l'ouverture sur l'extérieur de la structure, le partenariat et le travail avec les autres acteurs de la commune.

Pour l'EAJE, il est important de tisser du lien avec les partenaires qui ont le même public que celui accueilli à la crèche et de construire des actions communes.

Ce partenariat et cette posture permettent de répondre à des objectifs de santé publique, d'accompagner et de soutenir la parentalité et ainsi de favoriser le bien-être et le développement des enfants.

4.2 LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

A la crèche il n'y a pas que les enfants qui sont accueillis : il y a aussi leur famille. Leur accueil, leur place et leur participation sont essentiels à la qualité d'accueil et au bien-être de l'enfant au sein de la crèche.

Chaque famille accueillie est différente et a des besoins différents en termes d'accueil et d'accompagnement. Ainsi, l'équipe développe différentes possibilités de participation et d'information afin que chacun trouve sa place.

La participation des familles, active et bénévole, est sollicitée à diverses occasions. Les familles sont « force » de propositions dans la vie de la structure.

4.2.1 Les modalités de participation des parents à la vie de l'établissement

LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'Etablissement de la crèche est constitué de parents délégués représentant l'ensemble des familles de la crèche. Il se réunit deux fois par an avec la directrice de l'établissement, la directrice adjointe, une éducatrice de la crèche et un représentant de l'AVBS pour échanger sur des questionnements, propositions, suggestions... Le Conseil d'Etablissement est une instance consultative qui organise l'expression et la participation des parents dans les domaines concernant l'accueil et la vie quotidienne des enfants au sein de l'établissement. Il a pour objectif : de faire connaître les orientations pédagogiques et les choix éducatifs de la structure ; de proposer des échanges entre parents/professionnels/élus ; d'organiser la participation des parents à la mise en œuvre des activités pédagogiques ou culturelles ponctuelles ; de mieux faire connaître les besoins des familles.

Par ailleurs, le projet d'établissement est présenté pour avis en conseil d'établissement.

LES MOMENTS DE CONVIVIALITE PARTAGES

Les familles sont régulièrement conviées à des temps festifs : chasse aux œufs, décoration de la crèche pour les fêtes de fin d'année, fête de la crèche en fin d'année scolaire... Ces moments d'échanges et de partage entre les enfants, les familles et les professionnels de la crèche sont des temps importants. Ils permettent de créer du lien, et aux familles de mieux connaître le lieu d'accueil de leur enfant et ainsi donner l'envie de s'investir davantage. Ils favorisent également l'interconnaissance entre les familles et s'inscrivent dans la vie sociale de la commune.

SORTIES

Les familles sont invitées à accompagner enfants et professionnels lors des différentes sorties proposées à pied ou en bus : médiathèque, auditorium...

Les dates de sorties sont affichées et communiquées sur la lettre d'information mensuelle. Un tableau est affiché dans le hall d'accueil de la crèche. Les parents peuvent ainsi s'inscrire aux sorties proposées selon leurs disponibilités.

Ce sont des moments d'échange et de partage entre parents, professionnels et enfants et qui permettent aux familles de participer à la vie de la structure.

4.2.2 Les moyens de communication et d'information avec la famille

Les parents sont informés par courrier électronique, par la lettre d'information mensuelle et par les tableaux d'affichages.

Le site internet de l'AVBS recense et informe quant à l'ensemble des possibilités d'accueil sur le territoire et ses actualités.

Un portail familles permet aux parents de consulter le planning d'accueil de leur enfant, les factures mais aussi les actualités de la structure et les menus de la crèche.

4.3 LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

L'objectif de l'accueil des enfants dans la structure est de permettre à toutes les familles la possibilité d'avoir un mode d'accueil adapté à leur besoin et quel que soit leur singularité, afin de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

La Souris Verte est un lieu d'échange, d'écoute et de partage. Les professionnels construisent au fil du temps une relation de coéducation fondée sur la confiance mutuelle avec les familles (les parents restant les premiers éducateurs).

4.3.1 L'information des parents

LES PREMIERS CONTACTS

Afin d'évaluer au mieux les besoins de chaque famille, une rencontre est planifiée avec la Directrice de la structure pour les inscriptions. Cette première rencontre est essentielle pour que la famille puisse trouver sa place au sein de cet accueil collectif.

Ce premier entretien est la porte d'entrée de la crèche et il est important que la famille se sente attendue, comprise dans ses choix et ses besoins. Plus une famille sera rassurée sur l'accueil de son enfant et d'elle-même, plus il lui sera alors facile de s'intégrer dans la collectivité.

LES RENCONTRES QUOTIDIENNES

Une secrétaire est présente plusieurs fois par semaine pour accueillir, écouter et renseigner les familles.

Sur le groupe d'enfants, l'accueil et le départ sont un moment d'échange, d'informations pour assurer la transition « maison / structure » et « structure / maison ». Un membre de l'équipe accompagne chaque séparation et chaque retrouvaille. L'équipe crée le dialogue avec le parent et reste ouverte à leurs propositions tout en rappelant si besoin les règles de fonctionnement et le projet d'établissement de la structure. La relation est fondée sur la confiance mutuelle.

L'équipe sollicite la famille pour toutes questions relatives à leur enfant, les parents restant les premiers éducateurs permettant ainsi une éducation partagée.

LA REUNION DE RENTREE

Une réunion de rentrée est proposée à l'ensemble des familles en début d'année scolaire. C'est un temps d'information sur le fonctionnement et l'organisation de la structure et des différents groupes. Cette réunion permet aux familles de faire connaissance avec l'ensemble de l'équipe de la crèche, d'échanger avec les professionnels, de visiter la structure, de connaître le déroulement d'une journée type d'accueil de leur enfant à la crèche et de poser le cas échéant leurs questions. C'est un moment de rencontre qui permet d'amorcer un climat de confiance.

Durant ce temps est également présenté le conseil d'établissement, son but et le rôle des parents délégués.

LE RENDEZ-VOUS POST ADAPTATION

Pour tous les nouveaux enfants accueillis, un rendez-vous à distance de l'adaptation est proposé aux familles. Ce temps de rencontre entre le ou les parents, le professionnel référent de l'enfant et la directrice permet de faire le point sur l'accueil de l'enfant, son adaptation à la crèche et les besoins de la famille. C'est aussi un temps d'échange où les parents peuvent parler de leurs éventuelles difficultés et poser des questions aux professionnels.

LES APPELS DES PARENTS A LA CRECHE

Il est proposé aux parents d'appeler la crèche lorsqu'ils ressentent le besoin de prendre des nouvelles de leur enfant, et particulièrement en période d'adaptation ou bien lorsque l'enfant est malade. Afin que ces échanges téléphoniques entre le professionnel et le parent puissent être réalisés dans des conditions satisfaisantes, et sauf urgence particulière, il est recommandé aux familles d'appeler en dehors des temps de repas des enfants.

LA LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

Une lettre d'information est envoyée chaque mois aux familles. Cette lettre est réalisée par les éducatrices, les informe sur les animations, les sorties et tout ce qui va se passer à la crèche durant le mois pour leur enfant.

L'ESPACE D'INFORMATION

Un espace d'information est situé dans le sas d'entrée de la crèche.

Les familles peuvent y trouver les différentes recommandations et conseils concernant la santé et le bien-être de l'enfant, mais aussi les brochures et contacts des différents partenaires, ainsi que les actualités du territoire.

On y retrouve également le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement, ainsi que les menus de la crèche.

4.3.2 Les actions de soutien à la parentalité proposées

LES ATELIERS PARENTS-ENFANTS

Des ateliers parents/enfants sont proposés aux familles qui le souhaitent au rythme d'une fois par mois.

Ce sont des moments conviviaux, de partage et de plaisir. La proposition des activités lors de ces ateliers est variée : atelier transvasement, peinture, modelage, motricité... L'activité étant le support aux échanges et à la relation parent/enfant.

Le professionnel présent offre un cadre contenant et sécurisant qui favorise la qualité des échanges entre l'enfant et son parent et permet de créer du lien entre les parents.

En effet, ces temps permettent également la rencontre entre les parents qui ont peu souvent l'occasion de se voir et d'échanger entre eux.

LES RENCONTRES A THEME

Une rencontre parents/professionnels est organisée une fois par trimestre autour d'une thématique particulière. Ce temps peut avoir lieu en début ou en fin de journée, selon les disponibilités des parents.

Les thèmes sont variés et peuvent aborder toutes les facettes de la parentalité et de l'éducation de l'enfant : sommeil, alimentation, acquisition de la propreté, gestion des

émotions... C'est un moment convivial, propice aux rencontres et aux échanges entre parents et professionnels mais aussi entre parents. Chaque parent reste le temps qu'il le souhaite.

4.4 LES DISPOSITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES ENGAGEES DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

Lors de la commission, des critères d'attribution ont été réalisés afin de faciliter pour les familles la vie professionnelle et familiale, l'accès à la formation, la réinsertion professionnelle ou de bénéficier de temps personnel. Les demandes sont étudiées de manière anonyme.

Pour les familles dont l'un des parents est en situation de réinsertion professionnelle, un contrat de 3 mois peut être établi. Il permet de commencer une démarche de formation ou de trouver un emploi. Ce contrat qui peut se transformer en accueil régulier si justificatif au bout de la durée. Sur la structure, ce type de contrat représente environ 15% des nouvelles inscriptions annuelles. Cette démarche permet à la famille d'être soutenue et accompagnée dans sa démarche et d'avoir déjà un mode d'accueil en cas de succès, ce qui favorise les chances de retour à l'emploi.

4.5 LA DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

4.5.1 L'alimentation

Les repas des enfants sont intégralement cuisinés sur place, en circuit court et dans le respect de la saisonnalité des produits.

La crèche propose également des menus végétariens une fois par semaine, dans le respect des besoins nutritionnels des enfants.

Enfin, l'équipe travaille également sur les manières de limiter le gaspillage alimentaire, que ce soit de la conception des repas à leur service et accompagnement.

4.5.2 Le tri et la gestion des déchets

Le tri des déchets est réalisé dans toute la crèche. Nous bénéficions du soutien du service déchet, qui est une des compétences de l'AVBS, dans l'information de l'équipe sur ce qui est destiné au tri et ce qui ne l'est pas.

Concernant les gros cartons, leur collecte est effectuée en partenariat avec une association favorisant l'insertion de jeunes.

Enfin, l'installation d'un bac à compost est à venir sur 2024.

4.5.3 La qualité de l'air intérieur

La qualité de l'air intérieur est un élément important de l'environnement de l'enfant et ainsi de son bien-être.

Cette qualité de l'air est contrôlée :

- Par un diagnostic réalisé par une société spécialisée.
- Par l'installation de détecteurs de CO², qui surveillent en continu et en temps réel le taux de concentration de CO².

Un protocole aération des locaux a été rédigé et mis en place afin de favoriser au maximum le renouvellement de l'air au sein de la structure, quelle que soit la pièce.

4.5.4 Le choix de certains produits au quotidien

Concernant le choix des produits d'entretien, ils ont été choisis pour l'ensemble des crèches et disposent d'un éco label.

La crèche est équipée d'une centrale de dilution, ce qui permet d'avoir une juste dose de produit d'entretien. Des lavettes lavables sont utilisées pour l'entretien des surfaces et pré-imprégnées avec une dose mesurée de produit. Il n'y a donc pas de manipulation de produits (dosage, préparation) en présence des enfants.

La crèche favorise l'utilisation de produits lavables et non jetables : serviettes pour les tapis de change, sur chaussons, lavettes pour l'entretien des surfaces, ...

Enfin, les commandes des produits se font de manière régulière, afin d'éviter le surstockage et ainsi éviter un éventuel gaspillage lié aux péremptions des produits.

4.5.5 La mobilité des familles

Dans le cadre du plan mobilité de l'AVBS, des arceaux à vélos vont être installés sur 2024 et ce, afin de favoriser le déplacement des familles et l'accès à la crèche à vélo.

4.5.6 Les activités pédagogiques mises en place auprès des enfants

Actuellement les enfants sont à l'extérieur dès que la météo le permet. Une grande toile tendue dans la cour de jeux permet de protéger des rayons du soleil. Sur le groupe des

gazouilleurs, le choix a été fait de leur mettre à disposition un espace extérieur séparé, avec également un store banne pour protéger des rayons du soleil. Les activités quotidiennes (accueils, jeux libres, activités encadrées) peuvent être réalisées dehors.

Aux beaux jours, les enfants peuvent manger dans la cour extérieure à l'occasion de pique-niques préparés par la cuisine.

Consciente de l'importance des bénéfices du contact avec l'extérieur et la nature, l'équipe souhaite travailler sur la manière d'investir encore davantage l'extérieur de la crèche. Ce travail passera notamment par le biais de formation et de journée pédagogique.

5 CONCLUSION

Ce projet d'établissement inscrit la crèche dans son environnement, définit ses possibilités d'accueil et les moyens mis en place.

Il permet d'exprimer les valeurs de l'équipe et définit le sens qu'elle souhaite donner à son travail au quotidien auprès des enfants et de leur famille.

C'est un support, un outil essentiel sur lequel les professionnels s'appuient. Il est le fruit de nombreuses réflexions menées en équipe, en lien avec l'évolution de la société et des progrès scientifiques.

Il est et continuera à être mis à jour de manière régulière, du fait des évolutions réglementaires, mais aussi car il suit l'évolution des pratiques des professionnels, de leurs remises en question et de leurs projets.